



« Sortie de statut de déchet et  
Reconnaissance des sous-produits »

# Elaboration des dossiers de demande

---

Namur, le 16 octobre 2019

Emerance Bietlot, ISSeP

[e.bietlot@issep.be](mailto:e.bietlot@issep.be)





## Plan de l'exposé

---

- **Dossier de demande**
- **Formulaire de demande**
- **Dossier Technique**
  - Généralités
  - Sortie du Statut de Déchet (SSD)
  - Reconnaissance des Sous-Produits (SP)
- **Conclusions et recommandations**



## Plan de l'exposé

---

- **Dossier de demande**
- **Formulaire de demande**
- **Dossier Technique**
  - Généralités
  - Sortie du Statut de Déchet (SSD)
  - Reconnaissance des Sous-Produits (SP)
- **Conclusions et recommandations**



## Dossier de demande

---

Elaboration du dossier de demande → démarche similaire pour les deux AGW SSD et SP

➤ Trois procédures possibles :

- Nouvelle demande
- Enregistrement
- Reconnaissance d'une décision obtenue dans un autre Etat/Région

➤ Documents nécessaires disponibles en ligne :

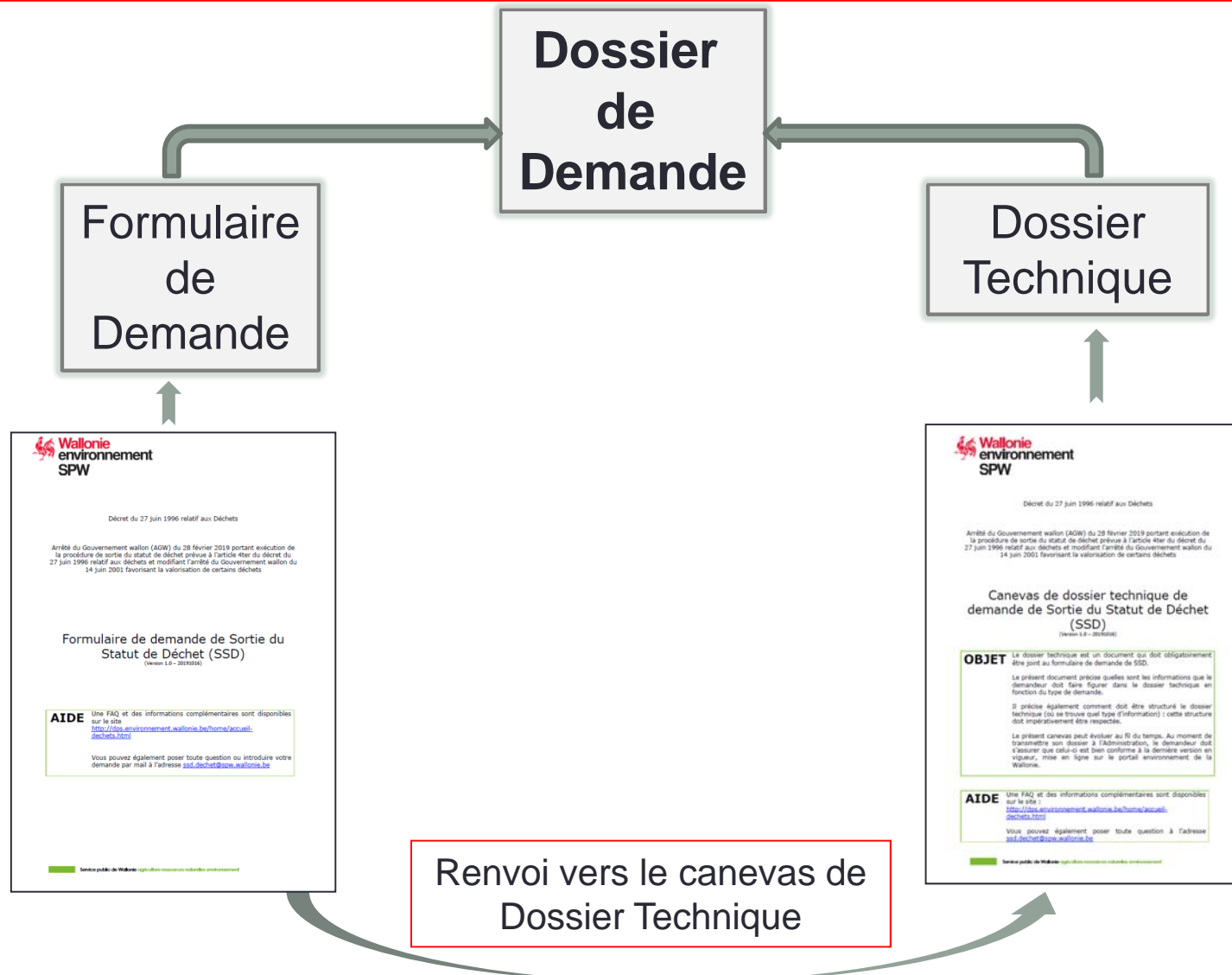
- Formulaire de Demande (FD)
- Canevas de Dossier Technique (DT)



Toute demande est une démarche **volontaire** !  
Sauf pour la SSD des granulats recyclés (Annexe 2)



# Dossier de demande





## Plan de l'exposé

---

- **Dossier de demande**
- **Formulaire de demande**
- **Dossier Technique**
  - Généralités
  - Sortie du Statut de Déchet (SSD)
  - Reconnaissance des Sous-Produits (SP)
- **Conclusions et recommandations**



## Formulaire de demande

---

### Objectifs visés par le Formulaire de Demande :

**Wallonie**  
environnement  
SPW

Décret du 27 juin 1996 relatif aux Déchets

Arrêté du Gouvernement wallon (AGW) du 28 février 2019 portant exécution de la procédure de sortie du statut de déchet prévue à l'article 4ter du décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets et modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 juin 2001 favorisant la valorisation de certains déchets

Formulaire de demande de Sortie du Statut de Déchet (SSD)  
(Version 1.0 - 20191016)

**AIDE** Une FAQ et des informations complémentaires sont disponibles sur le site <http://dps.environnement-wallonie.be/home/accueil-dechets.html>

Vous pouvez également poser toute question ou introduire votre demande par mail à l'adresse [ssd.dechet@spw.wallonie.be](mailto:ssd.dechet@spw.wallonie.be)

Service public de Wallonie agriculture ressources naturelles environnement

➤ Présentation générale

➤ Données techniques

- Renvoi vers dossier technique
- Tableau de correspondance entre conditions légales/réglementaires et sections du Dossier Technique

➤ Informations complémentaires

- Documents à joindre
- Confidentialité
- Utilisation des données personnelles
- Engagement signé



## Plan de l'exposé

---

- **Dossier de demande**
- **Formulaire de demande**
- **Dossier Technique**
  - Généralités
  - Sortie du Statut de Déchet (SSD)
  - Reconnaissance des Sous-Produits (SP)
- **Conclusions et recommandations**





## Dossier Technique – Généralités

---

### Rappel : Conditions de SSD ou de reconnaissance des SP

#### Sortie de statut de déchet

- 1° La substance ou l'objet est couramment utilisé à des fins spécifiques
- 2° Il existe un marché ou une demande pour une telle substance ou un tel objet
- 3° La substance ou l'objet remplit les exigences techniques aux fins spécifiques et respecte la législation et les normes applicables aux produits
- 4° L'utilisation de la substance ou de l'objet n'aura pas d'effets globaux nocifs pour l'environnement ou la santé humaine.

#### Reconnaissance des sous-produit

- 1° L'utilisation ultérieure de la substance ou de l'objet est certaine
- 2° La substance ou l'objet peut être utilisé directement sans traitement supplémentaire autres que les pratiques industrielles courantes
- 3° La substance ou l'objet est produit en faisant partie intégrante d'un processus de production
- 4° L'utilisation ultérieure est légale, la substance/l'objet répond à toutes les prescriptions pertinentes relatives au produit, à l'environnement et à la protection de la santé prévues pour l'utilisation spécifique



## Dossier Technique – Généralités

### Objectifs visés par le Dossier Technique :

**Wallonie environnement SPW**

Décret du 27 juin 1996 relatif aux Déchets

Arrêté du Gouvernement wallon (AGW) du 28 février 2019 portant exécution de la procédure de sortie du statut de déchet prévue à l'article 4ter du décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets et modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 juin 2001 favorisant la valorisation de certains déchets

**Canevas de dossier technique de demande de Sortie du Statut de Déchet (SSD)**  
(Version 1.0 - 20191016)

**OBJET** Le dossier technique est un document qui doit obligatoirement être joint au formulaire de demande de SSD.

Le présent document précise quelles sont les informations que le demandeur doit faire figurer dans le dossier technique en fonction du type de demande.

Il précise également comment doit être structuré le dossier technique (où se trouve quel type d'information) : cette structure doit impérativement être respectée.

Le présent canevas peut évoluer au fil du temps. Au moment de transmettre son dossier à l'Administration, le demandeur doit s'assurer que celui-ci est bien conforme à la dernière version en vigueur, mise en ligne sur le portail environnement de la Wallonie.

**AIDE** Une FAQ et des informations complémentaires sont disponibles sur le site : <http://dps.environnement.wallonie.be/home/accueil-dechets.html>

Vous pouvez également poser toute question à l'adresse [ssd.dechet@spw.wallonie.be](mailto:ssd.dechet@spw.wallonie.be)

Service public de Wallonie agriculture ressources naturelles environnement

- Démontrer le respect des 4 conditions de reconnaissance SSD/SP
  - Proposition de critères (nouvelles demandes)
  - Conformité avec les critères (nouveaux et/ou préétablis)
- Décrire le système de gestion de la qualité (+ contrôle externe) qui permet de garantir le respect des critères
- Proposer une attestation de conformité pour assurer une traçabilité de la matière ayant cessé d'être un déchet

SSD



## Dossier Technique – Généralités

---

### Annexes du Dossier Technique

- Identification claire
- Liste non exhaustive :
  - Certificats d'analyses (versions intégrales)
  - Rapports d'essais
  - Tableaux synthétiques des critères
  - Proposition d'attestation de conformité
  - Copie de décision de reconnaissance (déjà obtenue en Wallonie ou dans un autre Etat/Région)
  - ....
- A intégrer uniquement dans le Dossier Technique



## Plan de l'exposé

---

- **Dossier de demande**
- **Formulaire de demande**
- **Dossier Technique**
  - Généralités
  - **Sortie du Statut de Déchet (SSD)**
  - Reconnaissance des Sous-Produits (SP)
- **Conclusions et recommandations**



## Dossier Technique – Sortie du Statut de Déchet

---

### Structure commune aux trois types de demande

- Description succincte des activités du demandeur
- Description du déchet/la valorisation/la substance ou l'objet



#### Déchet

- Origine
- Caractérisation
- Code(s) déchet(s)
- Quantité/an
- Critères d'exclusion
- ...



#### Valorisation

- Procédés mis en œuvre
- Etapes de valorisation
- Permis et autorisations
- ...



#### Substance ou objet

- Caractérisation environnementale
- Spécifications techniques selon usage
- Utilisation
- ...



Identification des critères qui permettront de vérifier le respect des conditions de SSD



## Dossier Technique – Sortie du Statut de Déchet

---

### Structure commune aux trois types de demande

#### ➤ Démonstration du respect des 4 conditions

- **Conditions 1 et 2** : Existence d'un marché et utilisation à des fins spécifiques
  - Exemple : contrats de vente, engagements commerciaux, prix ou gammes de prix ...
- **Conditions 3 et 4** : Exigences législatives, techniques et environnementales
  - Identification de ces exigences
  - Démonstration de la conformité



A ce stade du DT, identification de l'ensemble des critères pour la substance ou l'objet et son utilisation prévue



## Dossier Technique – Sortie du Statut de Déchet

---

### Structure commune aux trois types de demande

- Système de gestion de la qualité (SGQ)
  - Procédures de contrôle :
    - Admission des déchets (intrants)
    - Procédés de traitement/valorisation
    - Substance ou objet issu de la valorisation
  - Enregistrement des résultats de contrôles
  - Evaluation du système de garantie de la qualité (organisme tiers)
  - ...



Possibilité de se raccrocher à un SGQ existant à compléter par les exigences de l'AGW (Art. 22)



## Dossier Technique – Sortie du Statut de Déchet

---

### Structure commune aux trois types de demande

#### ➤ Attestation de conformité (traçabilité )



- Accompagne chaque lot de substance ou objet ayant cessé d'être un déchet (art. 21)
- Contenu non défini (sauf Annexes), mais au minimum :
  - Identification de l'exploitant de l'installation de production/valorisation
  - Identification du destinataire (utilisateur)
  - Nature de la substance
  - Date d'expédition + quantité
  - Confirmation d'application d'un SGQ conforme à l'AGW
  - Déclaration que les renseignements fournis sont exacts



Possibilité de se baser sur le modèle des Annexes 1 et 2





## Dossier Technique – Sortie du Statut de Déchet

---

### Distinctions entre les 3 types de demandes

- Etablissement des critères
  - Nouvelle demande : à définir
  - Enregistrement : prédéfinis (Annexes ou décision préalable)
  - Reconnaissance de décision hors Wallonie : prédéfinis (décision dans une autre région) et ajout éventuel de critères selon les exigences (environnementales) wallonnes
  
- Système de gestion de la qualité lors d'un enregistrement
  - Procédures spécifiques pour les flux repris en Annexes 1 et 2
  
- Attestation de conformité lors d'un enregistrement
  - Modèles définis pour les flux repris en Annexes 1 et 2



## Dossier Technique – Sortie du Statut de Déchet

---

### Distinctions entre les 3 types de demandes

#### ➤ Apports complémentaires

- Nouvelle demande
  - Tableau récapitulatif des critères (intrants/valorisation/substance)
- Enregistrement
  - N° et copie de la décision
- Reconnaissance de décision obtenue hors Wallonie
  - Copie de la décision (français ou anglais)
  - Preuve de notification (cfr. base de données TRIS)



Pas d'enregistrement nécessaire pour une reconnaissance d'une décision obtenue dans un autre Etat /Région (Chap. VIII).



## Plan de l'exposé

---

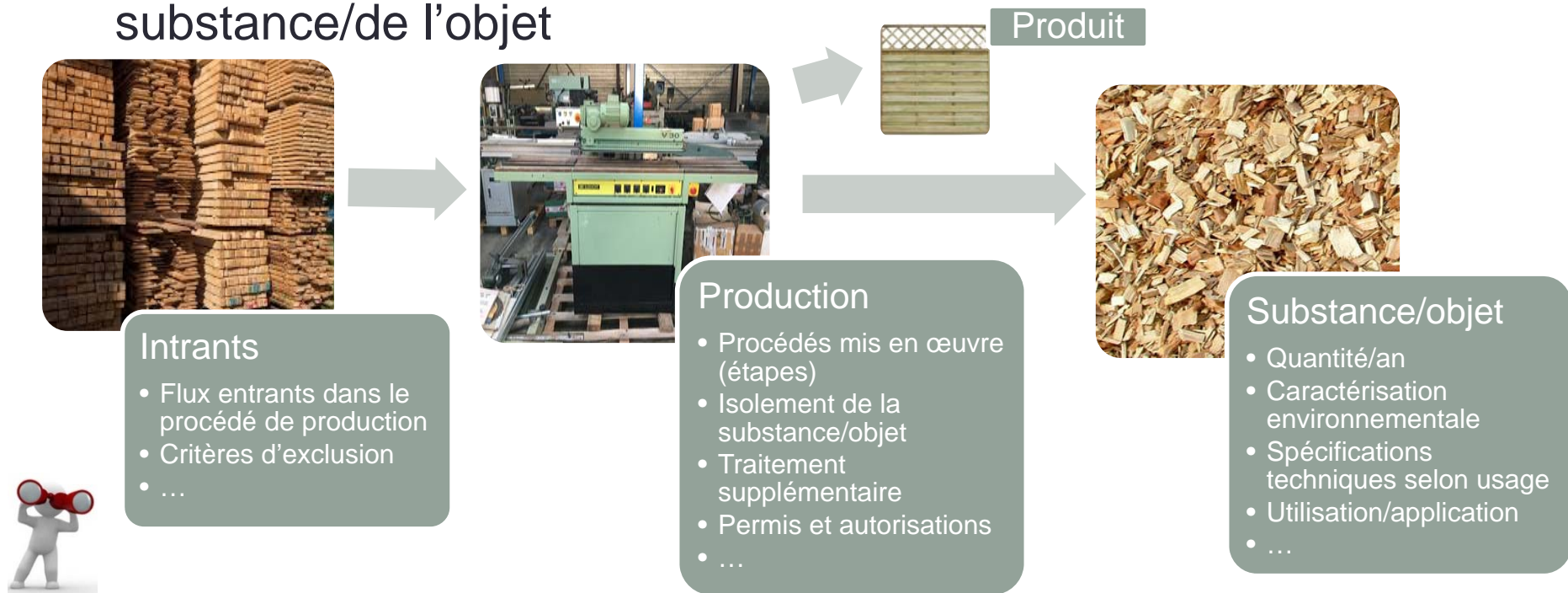
- **Dossier de demande**
- **Formulaire de demande**
- **Dossier Technique**
  - Généralités
  - Sortie du Statut de Déchet (SSD)
  - **Reconnaissance des Sous-Produits (SP)**
- **Conclusions et recommandations**



## Dossier Technique – Reconnaissance des Sous-Produits

### Structure commune aux trois types de demande

- Description succincte des activités du demandeur
- Description des intrants, du procédé de production et de la substance/de l'objet



Identification des critères qui permettront de vérifier le respect des conditions de SP



## Dossier Technique – Reconnaissance des Sous-Produits

---

### Structure commune aux trois types de demande

#### ➤ Démonstration du respect des 4 conditions

- **Condition 1** : Utilisation ultérieure certaine
  - Exemple : contrats de vente, engagements commerciaux, prix ou gammes de prix ...
- **Condition 2** : Utilisation directe sans traitement supplémentaire
  - Respect des spécifications techniques
- **Conditions 3** : La substance ou l'objet fait partie intégrante d'un procédé de production
  - Renvoi vers la description du procédé de production



## Dossier Technique – Reconnaissance des Sous-Produits

---

### Structure commune aux trois types de demande

#### ➤ Démonstration du respect des 4 conditions

- **Condition 4** : Respect des prescriptions pertinentes relatives aux produits, à la protection de l'environnement et à la santé humaine
  - Identification de ces exigences légales
  - Démonstration de la conformité



A ce stade du DT, identification de l'ensemble des critères pour la substance ou l'objet et son utilisation prévue



Contrairement à la SSD, pour une reconnaissance de sous-produit :

- Pas de description du système de gestion de la qualité
- Pas d'attestation de conformité



## Dossier Technique – Reconnaissance des Sous-Produits

---

### Distinctions entre les 3 types de demandes

#### ➤ Etablissement des critères

- Nouvelle demande : à définir
- Enregistrement : prédéfinis (Annexe ou décision préalable)
- Reconnaissance de décision hors Wallonie : prédéfinis (décision dans une autre région) et ajout éventuel de critères selon les exigences (environnementales) wallonnes



## Dossier Technique – Reconnaissance des Sous-Produits

---

### Distinctions entre les 3 types de demandes

#### ➤ Apports complémentaires

- Nouvelle demande
  - Tableau récapitulatif des critères (intrants/production/substance)
- Enregistrement
  - N° et copie de la décision
- Reconnaissance de décision obtenue hors Wallonie
  - Copie de la décision (traduction éventuelle)



Pas d'enregistrement nécessaire pour une reconnaissance d'une décision obtenue dans un autre Etat /Région (Chap. VI).





## Plan de l'exposé

---

- **Dossier de demande**
- **Formulaire de demande**
- **Dossier Technique**
  - Généralités
  - Sortie du Statut de Déchet (SSD)
  - Reconnaissance des Sous-Produits (SP)
- **Conclusions et recommandations**



## Conclusions et recommandations

---

- Canevas évolutif du Dossier Technique
  - Procédure de consultation prévue
  
- Décisions de reconnaissance publiées au MB et disponibles sur le portail environnement
  - Important pour les demandes d'enregistrement
  
- Consulter le site :  
<http://dps.environnement.wallonie.be/home/accueil-dechets.html>
  
- Pour toute question : [ssd.dechet@spw.wallonie.be](mailto:ssd.dechet@spw.wallonie.be)



## Conclusions et recommandations

---

### ➤ Introduction du Dossier de Demande

- En deux exemplaires (papier) + sur support informatique à envoyer ou déposer à l'adresse suivante :

Département du Sol et des Déchets – DSD  
Avenue Prince de Liège 15  
B- 5100 Namur (Jambes)

- Idéalement, envoi du dossier de demande également (mais pas suffisant !) à l'adresse :

[ssd.dechet@spw.wallonie.be](mailto:ssd.dechet@spw.wallonie.be)

### ➤ N'hésitez pas à consulter la FAQ !



Merci pour votre attention!

---

Contacts SPW – DIGPD :  
[didier.gohy@spw.wallonie.be](mailto:didier.gohy@spw.wallonie.be)  
[aubry.collignon@spw.wallonie.be](mailto:aubry.collignon@spw.wallonie.be)

Contacts ISSeP :  
[e.bietlot@issep.be](mailto:e.bietlot@issep.be)  
[m.baijot@issep.be](mailto:m.baijot@issep.be)

